



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2009/4  
2 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Trente et unième session  
Copenhague, 7-18 décembre 2009\*

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Adoption de l'ordre du jour

### **Ordre du jour provisoire annoté**

Note du Secrétaire exécutif

#### **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.

---

\* Les dates exactes de la session restent à confirmer.

6. Recherche et observation systématique.
7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
  - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.
9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
10. Questions diverses.
11. Rapport de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

1. Il est prévu que la Présidente ouvre la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). La date exacte reste à confirmer.

### **2. Questions d'organisation**

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

<i>FCCC/SBSTA/2009/4</i>	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
--------------------------	---

- b) Organisation des travaux de la session

3. *Rapport*: La trente et unième session du SBSTA se tiendra parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties et à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Le programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

4. Plusieurs organes se réunissant à la même période, le temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles sera très réduit. Pour utiliser au maximum le temps disponible, les présidents des organes subsidiaires pourraient proposer que les coprésidents des groupes de négociation fassent en sorte que l'on parvienne plus facilement à un accord en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation, sur la base des communications et déclarations pertinentes faites lors des séances plénières et compte tenu de toutes les négociations ou conclusions antérieures. En outre, les présidents pourraient, en consultation avec les Parties, proposer d'autres mesures visant à gagner du temps et recenser les points qui pourraient être renvoyés à de futures sessions sans examen approfondi ou sans nécessité de constituer un groupe de contact. Les présidents pourraient aussi recenser les points susceptibles de déboucher sur des conclusions formelles sans constituer de groupe de négociation.

5. À sa trentième session<sup>1</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est convenu que toutes les séances devraient se terminer avant 18 heures, notamment afin de donner aux Parties et aux groupes régionaux suffisamment de temps pour préparer leurs réunions quotidiennes, mais pourraient, à titre exceptionnel et au cas par cas, se poursuivre pendant deux à trois heures. La session sera organisée en conséquence. Afin de permettre aux délégations de participer pleinement aux autres réunions organisées parallèlement, le SBSTA sera invité à mener ses débats de manière aussi efficace que possible, notamment à optimiser le temps consacré aux discussions plénières et aux négociations informelles, et à achever ses travaux dans les délais prévus. Les points dont l'examen ne sera pas achevé à la présente session seront renvoyés au SBSTA pour examen à ses trente-deuxième ou trente-troisième sessions.

6. Conformément aux conclusions adoptées par le SBI à sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.

7. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le journal qui sera publié quotidiennement durant la session.

8. *Mesure à prendre:* Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2009/4

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président

9. *Rappel:* Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur<sup>3</sup> en vigueur, le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la demande du Président de la Conférence des Parties à sa quatorzième session, des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux ont lieu depuis la trentième session du SBSTA en même temps que les consultations sur l'élection des membres des autres organes créés en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. D'autres consultations auront lieu si nécessaire au cours de la session. Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement la nomination de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en place jusqu'à ce que leur successeur ait été élu.

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2009/8, par. 115.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> FCCC/CP/1996/2.

10. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur le plus rapidement possible après la fin des consultations.

d) Élection au Bureau de membres de remplacement

11. *Rappel*: Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, lorsque le SBSTA exerce ses fonctions dans un domaine qui relève du Protocole de Kyoto, tout membre de son Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Si nécessaire, d'autres consultations auront lieu avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

12. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité, s'il y a lieu, à élire d'autres membres pour remplacer le Vice-Président ou le Rapporteur représentant un État qui est partie à la Convention mais qui n'est pas partie au Protocole.

**3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

13. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, conformément au paragraphe 6 d) de la décision 2/CP.11, le SBSTA est convenu d'exécuter la deuxième phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui s'étend jusqu'à la trente-troisième session du SBSTA, en entreprenant les activités exposées aux paragraphes 10 à 74 du document FCCC/SBSTA/2008/6.

14. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat de présenter un rapport, pour examen à sa trente et unième session, sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au Programme de travail de Nairobi, y compris les invitations à agir<sup>4</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/INF.5<sup>5</sup>. Il illustre aussi les efforts déployés pour accroître l'accessibilité du Programme de travail de Nairobi aux parties prenantes ainsi que pour mettre au point et diffuser des produits d'information faciles d'emploi<sup>6</sup>.

15. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'établir les documents ci-après avant sa trente et unième session:

a) Les rapports des deux ateliers techniques tenus entre les vingt-neuvième et trentième sessions du SBSTA dans le cadre de ses travaux sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation<sup>7</sup>. Ils sont respectivement publiés sous les cotes FCCC/SBSTA/2009/5 et FCCC/TP/2009/7;

b) Un document technique faisant le point de la documentation existante sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation<sup>8</sup>. Il est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/2;

---

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

<sup>5</sup> L'invitation à agir jointe au présent rapport s'inspire du rapport de l'atelier technique publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/7.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 26 et 34.

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 58 et 74.

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 50.

c) Un rapport de synthèse à partir des communications figurant dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.4 ainsi que d'autres sources pertinentes<sup>9</sup>. Il est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/6.

16. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son président, un atelier technique consacré aux moyens de faire avancer l'intégration de diverses méthodes de planification de l'adaptation<sup>10</sup>. Cet atelier doit se tenir du 12 au 14 octobre 2009, à Bangkok (Thaïlande). Conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa vingt-huitième session, le rapport correspondant sera disponible avant la trente-deuxième session du SBSTA. Des informations sur cet atelier, notamment le résumé du Président, seront diffusées sur le site Web consacré au Programme de travail de Nairobi<sup>11</sup>. Certains des résultats de l'atelier et les documents mentionnés aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus peuvent nourrir les débats en cours au sein du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les questions ayant trait au paragraphe 1 c) de la décision 1/CP.13.

17. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat des informations et des points de vue au sujet de deux domaines du Programme de travail de Nairobi, à savoir: les informations socioéconomiques, et la planification et les pratiques en matière d'adaptation<sup>12</sup>. Ces communications figurent respectivement dans les documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.9 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.10.

18. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi et des documents établis pour la présente session, et à prendre éventuellement des mesures.

<i>FCCC/SBSTA/2009/5</i>	<i>Rapport de l'atelier technique sur l'intégration des pratiques, outils et systèmes d'évaluation et de gestion des risques climatiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/6</i>	<i>Rapport de synthèse sur les méthodes et expériences d'intégration et d'extension de la planification et des activités en matière d'adaptation, et les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes dans ce domaine. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/7</i>	<i>Rapport de l'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique face aux changements climatiques et sur la réduction à la dépendance à l'égard de secteurs économiques vulnérables, notamment par la diversification économique. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/INF.5</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 60.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 61.

<sup>11</sup> <http://unfccc.int/nwp>.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 51 et 63.

<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.9</i>	<i>Efforts undertaken to assess the costs and benefits of adaptation options, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2009/MISC.10</i>	<i>Efforts undertaken to monitor and evaluate the implementation of adaptation projects, policies and programmes and the costs and effectiveness of completed projects, policies and programmes, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations</i>
<i>FCCC/TP/2009/2</i>	<i>Coûts et avantages potentiels des activités d'adaptation Document technique</i>

#### 4. Mise au point et transfert de technologies

19. *Rappel*: Dans sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a décidé de reconstituer le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour cinq ans avec le mandat énoncé à l'annexe II de ladite décision<sup>13</sup>. À leur vingt-huitième session, le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail biennal du GETT (2008-2009) conformément au mandat de ce dernier. Le GETT proposera son prochain programme de travail glissant sur deux ans pour approbation par le SBSTA et le SBI à leur trente et unième session, conformément au mandat du GETT figurant à l'annexe II de la décision 3/CP.13. Le programme de travail du GETT pour 2010-2011 figure dans le document FCCC/SB/2009/INF.6.

20. À la même session, la Conférence des Parties a prié le GETT de publier un projet de rapport définissant un ensemble d'indicateurs de résultats pour examen par le SBSTA et le SBI à leur trentième session, afin de remettre son rapport final à la Conférence des Parties à sa quinzième session<sup>14</sup>. À leur trentième session, le SBSTA et le SBI ont noté que le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultats serait publié pour examen à leur trente et unième session et que ce rapport contiendrait un ensemble d'indicateurs susceptibles d'être utilisés par le SBI comme un des moyens d'examiner et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention, ainsi que de surveiller et d'évaluer périodiquement l'efficacité de la mise en œuvre du cadre pour le transfert de technologies, comme il est demandé dans la décision 4/CP.13<sup>15</sup>. Le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultats figure dans les documents FCCC/SB/2009/4 et Summary.

*Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à:

- a) Approuver le programme de travail glissant sur deux ans du GETT pour 2010-2011 et à conseiller le GETT sur ses travaux futurs;
- b) Examiner le rapport final sur les indicateurs de résultats du GETT et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

<sup>13</sup> Décision 3/CP.13, par. 3.

<sup>14</sup> Décision 3/CP.13, annexe II, par. 3 c).

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2009/4, par. 24.

<i>FCCC/SB/2009/4</i>	<i>Indicateurs de résultats permettant de surveiller et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies</i>
<i>FCCC/SB/2009/4/Summary</i>	<i>Indicateurs de résultats permettant de surveiller et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies. Résumé</i>
<i>FCCC/SB/2009/INF.6</i>	<i>Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>

## **5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

21. *Rappel:* À sa trentième session, le SBSTA a poursuivi son programme de travail sur les questions méthodologiques, conformément aux paragraphes 7 a) et 11 de la décision 2/CP.13, et a examiné un projet de décision<sup>16</sup> sur des principes méthodologiques relatifs à l'exécution des activités ayant trait à la décision 2/CP.13. Le SBSTA poursuivra ses travaux sur la question à sa trente et unième session en s'appuyant sur le texte de ce projet de décision.

22. Le SBSTA a prié son Président de continuer à étudier les moyens de faciliter la coordination des activités ayant trait à la décision 2/CP.13 et de lui rendre compte à sa trente et unième session<sup>17</sup>.

23. Le SBSTA a aussi rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux autres parties prenantes, de partager les informations relatives aux activités en cours à l'appui de la décision 2/CP.13 sur le site Web de la Convention<sup>18</sup> qui leur est consacré, et les y a encouragées.

24. Les résultats des travaux du SBSTA au titre de ce point de l'ordre du jour sont censés nourrir et compléter les débats en cours au sein du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme sur les questions relatives au paragraphe 1 b) iii) de la décision 1/CP.13.

25. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre son programme de travail sur les questions méthodologiques en s'appuyant sur le projet de décision mentionné au paragraphe 21 ci-dessus, dans le but d'achever ces travaux à sa trente et unième session et de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

## **6. Recherche et observation systématique**

26. *Rappel:* À sa trentième session, le SBSTA a examiné le rapport sur l'avancement du Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation du climat à l'appui de la CCNUCC<sup>19</sup> (ci-après dénommé Plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat). Le SBSTA a noté qu'un plan d'exécution actualisé qui prend en compte les priorités nouvelles peut contribuer à faire avancer la mise en place du Système, et a donc invité le secrétariat du Système à établir,

<sup>16</sup> Le projet de texte de décision figure à l'annexe I du rapport sur la trentième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2009/3, par. 36 et annexe I).

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 40.

<sup>18</sup> <http://unfccc.int/4531.php>

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2009/MISC.7.

avant la trente-troisième session du SBSTA, une version à jour dudit plan d'exécution, comportant notamment une ventilation des dépenses<sup>20</sup>.

27. À la même session, le SBSTA a invité le secrétariat du Système mondial d'observation du climat à élaborer, avant la quinzième session de la Conférence des Parties, un plan d'exécution actualisé provisoire en même temps qu'une estimation provisoire des dépenses<sup>21</sup>. Ces informations figureront dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.12.

28. À sa trentième session, le SBSTA a aussi invité les participants à la troisième Conférence mondiale sur le climat (Genève, Suisse, 31 août-4 septembre 2009) à prendre en compte les besoins de la Convention, en particulier s'agissant de la recherche et de l'observation systématique. Il a invité l'Organisation météorologique mondiale à communiquer des informations sur les résultats de la Conférence à prendre en compte dans les travaux relevant de la Convention<sup>22</sup>.

29. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des informations provisoires communiquées par le secrétariat du Système mondial d'observation du climat. Il est prévu que ce point et d'autres questions ayant trait à l'observation systématique soient examinés à la trente-troisième session du SBSTA, pour laquelle le secrétariat du Système mondial est censé communiquer une version actualisée du Plan d'exécution conformément aux conclusions du SBSTA à sa trentième session.

FCCC/SBSTA/2009/MISC.12	<i>The Global Climate Observing System implementation plan: a provisional update including provisional cost estimates. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System</i>
-------------------------	---

## 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

30. *Rappel*: Dans sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des réunions des examinateurs principaux, pour examen par le SBSTA. À sa vingt-quatrième session<sup>23</sup>, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer d'établir des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires, pour qu'il les examine, et à y faire le point sur la mise à jour du fichier d'experts. Le dernier rapport en date figure dans le document FCCC/SBSTA/2009/INF.4 et donne des informations sur les activités d'examen entreprises en 2009, les recommandations issues de la réunion des examinateurs principaux, les activités de formation des experts chargés de l'examen des inventaires et la mise à jour du fichier d'experts.

31. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note du rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

FCCC/SBSTA/2009/INF.4	<i>Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat</i>
-----------------------	--

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 57 et 58.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 58.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 64.

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95



b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

32. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu de continuer à recevoir des renseignements de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin que les Parties puissent échanger des vues sur ce sujet à ses vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions et de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-deuxième session<sup>24</sup>. À sa trentième session, le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à rendre compte, à ses futures sessions, des travaux pertinents accomplis dans ce domaine.

33. *Mesure à prendre*: Le SBSTA pourra inviter les Parties à échanger leurs vues sur les informations communiquées par l'OACI et l'OMI concernant leurs travaux sur cette question.

### 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

34. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA a rappelé que la CMP avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) ne devrait pas avoir une telle conséquence<sup>25</sup>.

35. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour à ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions, et a décidé d'en poursuivre l'examen à sa trente et unième session<sup>26</sup>.

36. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de ce point.

b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du Mécanisme pour un développement propre

37. *Rappel*: À sa vingt-neuvième session<sup>27</sup>, le SBSTA a pris note de la synthèse des vues exprimées au sujet de questions ayant rapport avec l'étude du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP<sup>28</sup>; les vues des Parties et des organisations non gouvernementales accréditées sur, notamment mais non exclusivement, les questions technologiques, les questions méthodologiques, les questions juridiques, les questions de politique générale, les questions financières et d'autres questions<sup>29</sup>; et du rapport de synthèse établi sur la base de

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 118 et 119.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 123.

<sup>26</sup> La décision XIX/6 adoptée à la dix-neuvième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été prise en compte.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, par. 78.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, INF.1.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.10 et Add.1. Les communications des organisations non gouvernementales peuvent être consultées sur le site <http://unfccc.int/3689.php>.

ces nouvelles communications<sup>30</sup>. Le SBSTA n'a approuvé ni les conclusions ni le projet de décision proposés par le Président et n'a donc pas pu achever l'examen de cette question.

38. À sa trentième session, le SBSTA a pris note de la décision 2/CMP.4, dans laquelle le Conseil exécutif du MDP était prié d'évaluer les incidences de l'inclusion éventuelle du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques dans le cadre des activités de projet du MDP, en tenant compte des aspects techniques, méthodologiques et juridiques, et de faire rapport à ce sujet à la CMP à sa cinquième session. Le SBSTA est convenu de poursuivre son examen de la question à sa trente et unième session.

39. À la même session, le SBSTA a invité les Parties qui le souhaitaient à communiquer au secrétariat, d'ici au 28 septembre 2009, leurs points de vue sur les questions ayant trait au piégeage et au stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du MDP. Ces communications figurent dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.11.

40. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de la question, en tenant pleinement compte du document mentionné au paragraphe 39 ci-dessus.

FCCC/SBSTA/2009/MISC.11	<i>Further views on issues relevant to the consideration of carbon capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties</i>
-------------------------	---

c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre

41. *Rappel*: À sa trentième session, le SBSTA a entamé l'examen de ce point de l'ordre du jour, mais n'a pu l'achever. Il est convenu d'en poursuivre l'examen à sa trente et unième session. Les Parties pourront noter que le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto examine le même point dans le cadre des questions méthodologiques.

42. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en vue de convenir éventuellement de nouvelles mesures.

### **9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

43. *Rappel*: À sa trentième session<sup>31</sup>, le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour en liaison avec le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» au sein d'un groupe de contact conjoint. À la même session, le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de ces points au sein d'un groupe de contact conjoint à leur trente et unième session, en s'appuyant sur le projet de texte figurant en annexe de leurs rapports respectifs<sup>32</sup>.

44. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en vue de convenir de nouvelles mesures.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, INF.3.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 118 à 122.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, annexe III, FCCC/SBI/2009/8, annexe IV.

## **10. Questions diverses**

45. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **11. Rapport de la session**

46. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.

47. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

## Annexe

**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa trente et unième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2009/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2009/5	Rapport de l'atelier technique sur l'intégration des pratiques, outils et systèmes d'évaluation et de gestion des risques climatiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/6	Rapport de synthèse sur les méthodes et les expériences d'intégration et d'extension de la planification et des activités en matière d'adaptation, et les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes dans ce domaine. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/7	Rapport de l'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique face aux changements climatiques et sur la réduction de la dépendance à l'égard de secteurs économiques vulnérables, notamment par la diversification économique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/INF.5	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/MISC.9	Efforts undertaken to assess the costs and benefits of adaptation options, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.10	Efforts undertaken to monitor and evaluate the implementation of adaptation projects, policies and programmes and the costs and effectiveness of completed projects, policies and programmes, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.11	Further views on issues relevant to the consideration of carbon capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.12	The Global Climate Observing System implementation plan: a provisional update including provisional cost estimates; Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SB/2009/4	Indicateurs de résultats permettant de surveiller et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies

FCCC/SB/2009/4/Summary	Indicateurs de résultats permettant de surveiller et d'évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies. Résumé
FCCC/SB/2009/INF.6	Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/TP/2009/2	Coûts et avantages potentiels des activités d'adaptation. Document technique
	<b>Autres documents disponibles</b>
FCCC/SBSTA/2009/3 et Add.1	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 1 <sup>er</sup> au 10 juin 2009
FCCC/SBSTA/2008/6	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBSTA/2006/5	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
FCCC/SBSTA/2008/INF.1	Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.3	Synthesis of views on technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2009/MISC.4	Approaches to and experiences in integrating and expanding adaptation planning and action at national, subnational, community and local levels, and lessons learned, good practices, gaps, needs, and barriers and constraints to adaptation. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2009/MISC.7	Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SBSTA/2008/MISC.10 et Add.1	Technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation: adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/8	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 1 <sup>er</sup> au 10 juin 2009
FCCC/SBI/2006/11	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 18 au 25 mai 2006

-----